

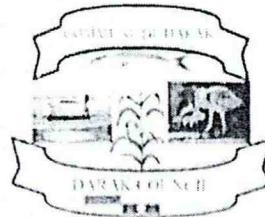
REPUBLICUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI

COMMUNE DE DARAK

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES
MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

FAR NORTH REGION

LOGONE ET CHARI DIVISION

DARAK COUNCIL

INTERNAL TENDERS BOARD

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° 03 /AONO/C-DARAK/CIPM/2025 DU 20/12/2026,
EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LA REHABILITATION DU LOGEMENT D'ASTREINTE DE L'EP DARAK
GROUPE I DANS LA COMMUNE DE DARAK, DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI,
REGION DE L'EXTREME-NORD.

Financement : BIP- MINEDUB/2026

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public (BIP) du MINEDUB, Exercice 2026, le Maire de la Commune de DARAK, Autorité Contractante, lance, en procédure d'urgence, un avis d'appel d'offre national ouvert pour la réhabilitation du logement d'astreinte de l'EP Darak groupe I dans la Commune de Darak, Département du Logone et Chari, Région de l'Extrême-nord.

2. Consistance des travaux

Les travaux comprennent notamment :

- ♦ Les travaux préparatoires ;
- ♦ Renforcement des murs de soubassement ;
- ♦ Les maçonneries-élévations-Enduits ;
- ♦ La charpente-couverture-Faux plafond ;
- ♦ La menuiserie métallique ;
- ♦ La peinture ;
- ♦ Les voiries et réseaux divers.

3. Tranches/Allotissement

Les travaux sont subdivisés en une seule tranche et un seul lot.

4. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de dix millions (10 000 000) francs CFA TTTC

5. Délai prévisionnel d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage la réalisation des travaux, objet du présent appel d'offres est trois (03) mois calendaires. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

6. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions à toutes les entreprises de droit camerounais ayant une expérience avérée dans les travaux routiers.

7. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le BIP du MINEDUB de l'exercice 2026 sur la ligne d'imputation budgétaire n°

8. Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est hors ligne.

Toutefois, lorsque les deux possibilités sont ouvertes, un soumissionnaire ne peut utiliser à la fois le mode en ligne et le mode hors ligne.

9. Cautionnement de soumission

Une caution de soumission timbrée au tarif en vigueur et acquitté à la main assortie d'une quittance de versement à la CDEC d'un montant deux cent mille (200 000) FCFA, valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

10. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier physique peut être consulté gratuitement à la Commune de Darak aux heures ouvrables dès publication du présent avis.

Il peut également être consulté en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> sur le site internet de l'ARMP (www.armp.cm)

11. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

La version physique du dossier d'appel d'offres peut être obtenue au Secrétariat du Maire de la Commune de Darak dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable des frais d'achat du DAO de vingt cinq mille (25 000) Francs CFA payable à la Recette Municipale de la Commune de Darak

Il est également possible d'obtenir la version électronique du dossier par téléchargement gratuit aux adresses sus indiquées pour la version électronique. Toutefois, la soumission par voie physique ou électronique est conditionnée par le paiement des frais d'achat du DAO.

12. Remise des offres

Pour la soumission hors ligne, l'offre en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir au secrétariat du Maire de la Commune de Darak au plus tard le 28/10/2026 à 13 heures devra porter la mention :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° 013 IAONO/C-DARAK/CIPM/2026 DU 26/10/2026,
EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LA REHABILITATION DU LOGEMENT D'ASTREINTE DE L'EP DARAK
GROUPE I DANS LA COMMUNE DE DARAK, DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI, REGION DE L'EXTREME-
NORD.

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

13. Recevabilité des plis

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- Les plis non-conformes au mode de soumission ;
- Les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO ou offre uniquement en copies ;

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

14. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le 28/10/2026 à 14 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés de Darak dans la salle des actes de la Commune de Darak.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de l'Appel d'Offres.

En cas d'absence ou de non conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heures accordées par la Commission, l'offre sera rejetée.

15. Critères d'évaluation

15.1 Critères éliminatoires

Il s'agit notamment :

- Absence ou non-conformité du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis ;
- Absence ou non-conformité du récépissé de la CDEC ;
- Absence de l'attestation de catégorisation ;
- de la non-production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission) ;
- des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- du non-respect de 05 critères essentiels ;
- de l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ;
- l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- de l'absence de possession en propre ou en location d'un matériel minimum (à préciser par le maître d'Ouvrage)
- de l'absence de l'attestation de catégorisation le cas échéant ;
- de l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- de l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- de l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;

NB : En fonction de la spécificité de la prestation, d'autres critères pertinents pourront être ajouté lors de l'élaboration des DAO.

15.2. Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront à titre indicatif sur :

- ❖ la présentation de l'offre ;
- ❖ les références du soumissionnaire ;
- ❖ la qualification et l'expérience du personnel
- ❖ les moyens logistiques
- ❖ la capacité financière
- ❖ la méthodologie
- ❖ les preuves d'acceptation des conditions du marché

NB : Le système de notation des offres par attribution des points est proscrit au profit du mode binaire (oui ou non).

16. Attribution

Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage attribue le marché au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre est évaluée la moins disante en incluant le cas échéant les remises proposées.

17. Nombre maximum de lots :

Un candidat peut soumissionner pour un seul lot.

18. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant la durée de 90 jours à partir de la date limite initiale fixée pour la remise des offres.

19. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Commune de Darak ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>, ou tous autres moyens de communication électronique indiquée par le Maître d’Ouvrage

20. Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48, l'ARMP au numéro ou le MO/MOD au numéro

Ampliations

- ARMP (pour publication et archivage) ;
- DDMINEDUB/LC
- DDMAP/LC (pour suivi)
- Président /CIPM/BLG (pour information) ;
- Affichage (pour information) ;
- Commune DRAK (pour information).

